

## **« Restitutions » postcoloniales belges**

### **Comment « restituer » dans un contexte de recel et de blanchiment d'objets culturels spoliés ?**

*Un entretien avec Martin Vander Elst<sup>1</sup>  
par Mireille-Tsheusi Robert*

*Dans une précédente analyse, nous avons abordé la définition de la notion de « Restitution ». Pour ce second volet de notre rencontre avec le philosophe Martin Vander Elst, nous cherchons à identifier les leviers juridiques, politiques et moraux ou symboliques sur lesquels les partisans de la restitution peuvent s'appuyer. Nous aborderons également la circulation des objets volés et la manière dont, par des liens que le chercheur qualifie de « secrets », les massacres coloniaux se révèlent inextricablement liés aux fétiches et autres artefacts spoliés. Dans la dernière partie de l'entretien, nous découvrirons des aspects quasi ésotériques (dissimulation du contexte de violence dans lequel les objets ont été appropriés) voire sacrificiels – dans la mesure où des vies africaines ont été enlevées. Cette analyse nous invite à regarder les musées coloniaux sous un angle nouveau, celui d'une profonde injustice.*

### **Quels sont les instruments juridiques d'une véritable politique de la restitution ?**

Pour ce qui concerne les objets de la collection Storms, l'avocat Christophe Marchand, dans une interview réalisée par Michel Bouffioux<sup>2</sup>, met en avant deux notions issues du droit pénal, celle de « recel » et celle de « blanchiment ». En effet, le « recel de dépouilles mortelles de personnes assassinées » est

---

<sup>1</sup> Martin Vander Elst, philosophe, chercheur au Laboratoire d'Anthropologie Prospective de l'UCL (aspirant FNRS) et membre fondateur du séminaire Migrations et Luttes Sociales. Martin Vander Elst a réalisé une enquête ethnographique au Musée royal de l'Afrique centrale sur le processus de « rénovation » de septembre 2014 à juin 2015 : « La colonialité du savoir au prisme de la muséologie (post)coloniale, l'exemple de la « rénovation » du MRAC ».

<sup>2</sup> <https://parismatch.be/actualites/societe/129682/le-crane-de-lusinga-interroge-le-passe-colonial-belge>

condamné par l'article 340 du Code pénal d'une peine de 3 mois à 2 ans de prison. Il s'agit de la prise de possession d'un cadavre dont on sait qu'il s'agit d'une personne homicide. Les archives Storms, notamment ses carnets de terrain, consultables au Musée royal de l'Afrique centrale ne laissent aucun doute sur l'assassinat de Lusinga par Storms ni du fait de ce que le personnel du musée était au courant de ces crimes.

Dans la nouvelle exposition de référence, une salle devrait être consacrée aux conditions historiques d'appropriations de ces objets. D'après Christophe Marchand, « (...) dès la prise de possession de ces dépouilles mortelles, ces receleurs sont passibles du tribunal correctionnel, en plus de la question morale relative à leur évidente restitution ». Le même raisonnement peut s'appliquer aux fétiches volés ou pillés « (...) celui qui en prend possession commet le délit de recel, non pas de cadavre, comme pour les crânes, mais bien d'une « chose obtenue à l'aide d'un crime ou d'un délit »<sup>3</sup>.

La seconde notion juridique avancée, celle de « blanchiment », est intéressante parce qu'elle permet justement d'instruire cette question de la colonialité, des effets contemporains de cette détention et des mises en scène du patrimoine colonial telles qu'elles ont lieu à Tervuren. Elle permet ainsi d'instruire cette notion de « réparation ».

### **Pourquoi est-il pertinent de mobiliser la notion juridique de « blanchiment » ?**

En effet, la notion de « blanchiment » tient non seulement compte des dommages subis dans le temps long par les peuples colonisés (comme entend le thématiser la Proclamation d'Abuja), mais aussi des avantages tirés des crimes coloniaux par les puissances colonisatrices.

En droit, le *blanchiment* peut être défini comme le « fait de prendre possession, de gérer ou de transformer en objet particulier le « produit » d'une infraction pénale. En effet, si un bénéfice est tiré du vol, d'un assassinat ou d'un pillage, la gestion financière de cet avantage patrimonial est elle-même une infraction. » Tous les avantages patrimoniaux directs ou indirects, tirés des crimes coloniaux pourraient être eux-mêmes considérés comme des délits. En outre l'infraction de blanchiment est *imprescriptible*, car elle se répète à chaque acte de gestion dudit avantage patrimonial.

---

<sup>3</sup>« Traduire le militaire Storms devant les tribunaux pénaux : la fin de l'impunité des crimes coloniaux ? » Christophe Marchand sur le site Lusingatabwa.com

## Quel avantage la notion juridique d' « imprescriptibilité » présente-t-elle ?

---

Cette notion d' « imprescriptibilité » m'intéresse, car elle porte en elle une dimension proprement *généalogique*, c'est-à-dire que le passé colonial n'est plus simplement considéré comme une chose passée, mais se trouve problématisé et en quelque sorte remis en jeu à partir du présent.

---

J'aimerais revenir sur la « vie sociale des objets » (*The Social Life of Things*) dont on a beaucoup parlé depuis Appadurai et Kopytoff. Dans un dialogue transnational avec le marxisme, ces théories ont déplacé la focale des analyses sur la production de la valeur à travers les modes de production de la « marchandise » vers la circulation des marchandises dans la vie sociale, c'est-à-dire à leurs formes de *valorisation* comme le dirait Boltansky et Esquerre (*Enrichissement. Une critique de la marchandise*). L'intérêt de ces analyses est d'avoir mis le focus sur les réseaux d'acteurs qui font exister ces objets.

### **Les objets évoluent dans un contexte social où la colonisation a été abolie. Dès lors, peut-on dire que la vie sociale de ces objets n'est plus en lien avec la colonisation ?**

D'une certaine façon la colonialité est passée du stade de simple contexte social extérieur aux objets coloniaux eux-mêmes aux formes de circulation et de mise en valeur des objets. Elle est en quelque sorte entrée dans les objets eux-mêmes. Simplement, ces analyses, lorsqu'elles se sont intéressées aux objets coloniaux en tant que tels, ont eu tendance à évacuer voire à invisibiliser la problématique de la restitution. Tant les conditions d'appropriation de ces objets, du temps de l'expansionnisme colonial belge au Congo, que leurs conditions présentes de détention, voire de recel, se sont trouvées en quelque sorte aplaties et diluées dans un réseau large d'acteurs.

C'est ce même concept de « vie sociale des objets » qui a, par exemple, permis au Musée de Tervuren de se réapproprier l'exposition ExitCongoMuseum (octobre-juin 2000) sans prendre en compte le contexte de pillages, de crimes et d'expropriation. Or cette exposition se voulait précisément une exposition critique montrant que la colonisation est une période clef pour saisir l'historicité de la constitution des collections dans les itinéraires muséographiques des objets exposés à Tervuren.

L'installation réalisée par Barthélémy Toguo conçue spécialement pour cette exposition *Pure and clean* visait par exemple à faire un usage spécifique de cartons d'emballage de bananes afin d'évoquer la domination des pays du Nord sur le Sud qui repose sur une économie qui peut être envisagée en termes d'échange asymétrique : « *Pour se maintenir, la domination des pays du Nord doit maîtriser la circulation des ressources, c'est-à-dire des objets et des biens* » (Luntumbue, 2000 : 21). Il est difficile dès lors de ne pas faire le lien avec la question de l'appropriation et de la restitution ni avec cette économie du prêt et de l'échange des objets à partir de laquelle des institutions comme Tervuren maintiennent leur emprise et leur mainmise sur ce patrimoine.

### **Comment se prémunir d'un usage abusif du contexte de « vie sociale des objets » qui permet aux musées d'invisibiliser les contextes de violences coloniales lors desquels les objets ont été spoliés ?**

A rebours des usages consensuels de la notion de « vie sociale des objets », tels qu'ils risquent fort de circuler au sein de la nouvelle exposition de Tervuren, la prise en compte du processus de *blanchiment*, du produit du recel d'objets culturels pillés durant la période coloniale, permettrait d'éviter ce type de dilution des responsabilités par la multiplicité des acteurs. En effet, la notion de blanchiment rend compte de la répétition dans le temps de la gestion dudit avantage patrimoniale.

---

Si les auteurs des crimes coloniaux, à l'instar de Emile Storms, sont morts depuis longtemps, il n'en va pas de même pour les auteurs de « recel » et de « blanchiment ». Avec ces notions, on comprend comment on peut passer d'une dimension morale et strictement symbolique à une dimension politique et réparatrice de la restitution.

---

Le cas de la collection Storms pourrait représenter un bon exemple pour instruire une jurisprudence et inscrire cette *politique de la restitution* dans le droit. La notion de *recel* permettrait d'instruire la possession de ces objets par Tervuren en tant qu'objet issus d'un crime.

La notion de *blanchiment* permettrait, quant à elle, d'incriminer le processus de production d'une *plus-value* ayant eu lieu dans le temps long, depuis la

prise de possession de ces objets par Storms le 4 décembre 1884 en passant par les différents type de dispositifs de mises en scène coloniaux . En effet, comme je le disais, la notion de *blanchiment* recouvre une dimension généalogique au sens où elle prend en compte les transformations et requalifications de ces objets dans leurs modes d'existence muséologiques depuis leur statut de « trophées de guerre » et de « spécimens » de l'anthropologie physique et de l'ethnographie coloniale, en passant par leur statut de « chef d'œuvre » ou d' « art africain », jusqu'à leur invisibilisation dans les caves du Musée des Sciences Naturelles ainsi que leur survisibilisation au sein de l'exposition permanente du Musée royal d'Afrique centrale en tant que *trésor de la valeur*.

Ici, on comprend comment ce processus de réparation loin de se penser comme un retour fantasmé à l'origine prend en compte l'ensemble des effets de la colonisation jusque dans leurs conséquences les plus contemporaines, c'est en ce sens qu'on dira qu'il est *politique*.

### **Est-ce que d'autres musées sont concernés en Belgique ?**

Pour ce qui concerne la collection Storms, celle-ci se trouve distribuée entre le Musée royal de l'Afrique centrale et l'Institut des Sciences Naturelles. Le crâne de Lusanga, ainsi que ceux de Marilou et de Mpampa (du nom de deux autres chefs congolais décapités par Storms) se trouvent à l'Institut royal des Sciences naturelles de Belgique, à Ixelles, tandis que les objets pillés par Storms se trouvent à Tervuren.

### **Quel a été l'intérêt d'un tel éparpillement ?**

Cette séparation est la conséquence de l'histoire coloniale. MRAC se pense d'emblée à la fois comme une institution scientifique et comme un dispositif de propagande. C'est pourquoi, les crânes qui ont servi d'objets à partir desquels l'anthropologie physique a instauré des classifications raciales, n'ont jamais été exposés. En effet, le musée de Tervuren n'a pas voulu exposer ces « restes humains » conscient de ce que la présentation de crânes aurait probablement causé trop de remous, et ce d'autant plus que le projet colonial était déjà hautement controversé après les publications de George Washington Williams, Roger Casement et Edmund Dene Morel, qui révélèrent les atrocités perpétrées par le régime colonial.

C'est également cette histoire coloniale qui explique que ces objets sont traités de façons différenciées et que d'une certaine manière, les conditions

macabres d'appropriation des objets culturels sont restées invisibles, le crâne de Lusinga constituant évidemment un objet-témoin gênant du crime.

Ce lien demeure mystérieux tant que nous en restons à une analyse centrée exclusivement sur la « vie muséale » des objets. Plutôt que de parler de « vie sociale des objets », je préfère parler de la « vie infâme » (Michel Foucault) des objets coloniaux pour rendre perceptible cette seconde vie de damnation post-mortem, cette seconde vie d'exploitation et de valorisation de la mort et du massacre. C'est pourquoi, à mon sens, une demande de restitution devrait envisager la collection Storms dans son ensemble et traiter ce lien macabre entre les objets culturels et les « restes humains ».

---

---

Cette séparation est ce qui aura permis à ces objets d'être « élevés » au rang de l'art et de devenir les *trésors* de Tervuren. Il y a un lien secret entre la valorisation esthétique de ces objets, leur transformation en marchandise culturelle sur le marché muséal international et l'invisibilisation, voire le refoulement du crâne de Lusinga dans les collections de l'Institut des Sciences naturelles.

---

---